

DEPASSEMENT DE TEMPS / CODE DE CONDUITE

	Dépassement de temps				Code de conduite (Retard dans le jeu)
	Tennis masculin		Tennis féminin		
Etape	Serveur	Relanceur	Serveuse	Relanceuse	
1.	Avertissement				Avertissement
2.	Faute de service	Point de pénalité			Point de pénalité
3.	Faute de service	Point de pénalité			Jeu de pénalité
4.	Faute de service	Point de pénalité			Jeu de pénalité ou disqualification
...	Faute de service	Point de pénalité			Jeu de pénalité ou disqualification
Cas	<ul style="list-style-type: none"> Le serveur n'est pas assez rapide (20 secondes). Le relanceur n'est pas assez rapide (rythme raisonnable du serveur). Après les 90 ou 120 secondes de changement de côté ou fin de set. 				<ul style="list-style-type: none"> Après avoir reçu un dépassement de temps, le joueur n'est toujours pas prêt. Refus de reprendre le jeu après l'injonction « au jeu » (« let's play ») de l'arbitre. Après une intervention du kiné (qu'il y ait traitement ou non). Le joueur quitte le court sur son propre temps.

INTERVENTIONS MEDICALES

1. Le joueur demande le kiné			
2 informations à demander au joueur :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ A quel moment ? Tout de suite ou prochain changement de côté ? ○ Pour quelle blessure ? 			
L'arbitre appelle le kiné et le juge-arbitre par talkie-walkie en mentionnant :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le joueur concerné ; ○ La blessure ○ Si la partie est interrompue en attendant le kiné ; ○ Si la partie n'est pas interrompue, le score afin que le kiné estime le temps qu'il a besoin pour arriver. 			
2. Le type de blessure			
Cas	La blessure est soudaine		La blessure n'est pas soudaine
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le joueur chute et se tord la cheville ; ○ Le joueur se claque un muscle. 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Une douleur lente et progressive ; ○ Une blessure qui existait déjà avant le début du match.
Moment de traitement	Immédiatement, au moment où le joueur le demande.		Au prochain changement de côté, fin de set.
	La partie est interrompue en attendant le kiné, l'arbitre annonce : « Mesdames et messieurs, le kiné a été appelé sur le court. »	Le kiné n'est pas sur le court après les 90/120 secondes de changement de côté, l'arbitre annonce : « Mesdames et messieurs, le kiné a été appelé sur le court. »	Le kiné est sur le court avant les 90/120 secondes, l'arbitre n'annonce rien.

3. L'arrivée du kiné

Le kiné évalue la blessure du joueur dans un temps raisonnable :

- S'agit-il d'une condition médicale traitable ?
- La blessure est-elle soudaine ou non ?

(Si non, le joueur devra reprendre le jeu et attendre le prochain changement de côté dans le cas où l'évaluation avait lieu au milieu d'un jeu)

- Un traitement médical est-il justifié ?

(La décision revient au kiné uniquement)

Cas	Le kiné décide d'un traitement		Le kiné n'accorde pas le traitement
Durée du traitement	Durée du changement de côté uniquement.	Le joueur reçoit un temps supplémentaire de 3 minutes pour être traité.	<i>Le kiné quitte le court.</i>
Gestion de l'arbitre	L'arbitre laisse le traitement se dérouler pendant 60/90 secondes.	<p>Lorsque le kiné est prêt à démarrer le traitement, l'arbitre annonce : « Mesdames et messieurs, M. X bénéficie d'une interruption pour traitement médical ». Il déclenche son chronomètre.</p> <p>Il informe le kiné et chaque joueur du temps qu'il reste : « <i>Encore deux minutes</i> » ; « <i>Encore une minute</i> » ; « <i>Encore 30 secondes</i> ».</p>	Le changement de côté se déroule normalement pendant 60/90 secondes.
		<p>Lorsque les trois minutes sont écoulées, il informe le kiné et le joueur traité: « <i>Fin du traitement.</i> »</p> <p>L'arbitre laisse un peu de temps au joueur pour réajuster son équipement.</p>	
L'arbitre annonce :	<p style="text-align: center;">« Time »</p> <p>(Si le joueur n'est pas prêt à jouer dans les 30 secondes, il sera sanctionné d'un code de conduite pour retard dans le jeu.)</p>		

4. Cas particuliers :

Les interruptions pour traitement médical	<p>Le joueur a droit, pour chaque blessure qui surviendrait durant le match, à :</p> <ul style="list-style-type: none">○ 1 interruption pour traitement médical de 3 minutes et 2 traitements de la durée du changement de côté (ils ne doivent pas être pris dans cet ordre-là ni successivement). <p>Un joueur pourra recevoir au maximum 2 interruptions pour traitement médical successives (lors de la même interruption ou du même changement de côté). Le kiné procédera d'abord aux évaluations puis aux deux traitements.</p> <p>Lors des tournois dotés de 25.000\$ et moins, le juge-arbitre peut autoriser une interruption plus longue que 3 minutes.</p>
Les crampes	<p>Ne sont pas considérées comme une blessure :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Le joueur ne peut se faire soigner qu'au changement de côté/fin de set uniquement ;○ S'il est incapable de jouer, il peut concéder tous les points jusqu'au prochain changement de côtés pour recevoir un traitement ;○ Il ne reçoit pas de temps supplémentaire (3 minutes) pour se faire soigner ;○ Il a droit à 2 changements de côté complets* (pas forcément consécutifs) sur l'ensemble du match pour l'ensemble du corps. <p>* Si l'évaluation du kiné a lieu lors d'un premier changement de côté, le joueur a encore droit à deux changements de côtés de traitement.</p>
Les saignements	<p>Lorsqu'il constate un saignement, l'arbitre doit interrompre le jeu immédiatement et faire venir le kiné/soigneur qui procédera à l'examen et au traitement du joueur.</p> <p>Le kiné/soigneur a jusque 5 minutes de traitement pour contenir le saignement.</p> <p>Le sang éventuellement répandu sur le court devra être nettoyé de façon appropriée avant la reprise de la partie.</p>
Les vomissements	<p>L'arbitre doit interrompre immédiatement le jeu si :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Un joueur est pris de vomissements ;○ Des vomissures sont répandues sur le court ;○ Le joueur demande un examen médical pour des vomissements. <p>Le kiné procédera alors à l'évaluation médicale selon la procédure évoquée au point 3.</p> <p>Si des vomissures sont répandues sur le court, le jeu ne pourra reprendre avant que le court ait été nettoyé.</p>

INTERRUPTIONS TOILETTES

(et changements de tenue)

	2 pour les femmes	1 pour les hommes
Combien ?	2 par équipe en double (si les partenaires quittent le court ensemble, cela compte pour 1 interruption)	
Quand ?	Interruption toilette : De préférence à la fin d'un set. Le joueur demande au milieu d'un set ? « Ok, au prochain changement de côté. » Il insiste pour y aller tout de suite ? Le laisser partir.	
	Interruption pour changement de tenue : Obligatoirement à la fin du set.	
Combien de temps ?	« Temps raisonnable » (Pas de limite précise)	
Cas particuliers :		
Le joueur a déjà épuisé ses interruptions toilettes autorisées :	<p>Il peut y aller sur son propre temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ S'il part lors d'un changement de côté, il doit être prêt à jouer 90 secondes plus tard sous peine d'être sanctionné d'un code de conduite pour retard dans le jeu. ○ La sanction se répète après 20 secondes, et ainsi de suite. 	
Le joueur demande à aller aux toilettes...	<p>... avant l'échauffement : cette interruption n'est pas déduite de son quota autorisé.</p> <p>... après le début de l'échauffement : cette interruption est déduite de son quota.</p>	
Le joueur fait autre chose pendant l'interruption toilette :	<p>Exemple : le joueur prend une douche ou se repose au frais au vestiaire.</p> <p>Il est sanctionné par le code de conduite pour comportement non-sportif.</p> <p>D'où l'importance de faire accompagner le joueur par un juge de ligne ou un autre officiel.</p>	

LES INSCRIPTIONS PUBLICITAIRES – MESSIEURS

SACS, ETC.:

Logo Fabricant de l'équipement de tennis.

SACS UNIQUEMENT:

2 Logos Commerciaux séparés (39 cm²)

CHAPEAU, CASQUETTE, SERRE-TETE:

1 Logo Fabricant (39 cm²) et/ou 1 Logo Commercial (39 cm²).
Logo Commercial peut être placé sur le côté uniquement.

RAQUETTE/CORDAGE:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre/taille) sont autorisés.

SERRE-POIGNET:

1 Logo Fabricant (26 cm²)

CHAUSSETTES:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre/taille) autorisés sur chaque

CHEMISE, VESTE:

Avec manches:

2 positions pour Logos Fabricant ou Commerciaux (39 cm²) par manche;
Max. 2 Logos Commerciaux pour chaque position;
Les inscriptions sont autorisées.

Sans manches:

2 positions pour Logos Fabricant ou Commerciaux (39 cm² chacune) sur l'avant/le col;
Si 1 seul Logo est placé sur l'avant/le col — 1 Id. Fabricant (26 cm²) à l'arrière.
Les inscriptions sont autorisées.

Devant/arrière/col:

2 positions pour Logos Fabricant. ou Commerciaux (39 cm²) sur l'avant/le col;
Ou: 1 Logo Fabricant ou Commercial (39 cm²) peut être placé sur l'avant et 1 Logo Fabricant (26 cm²) à l'arrière. Les inscriptions sont autorisées.

SHORT, PANTALON:

2 Logos Fabricant (13 cm²) sur l'avant/l'arrière
Ou: 1 Logo Fabricant (26 cm²) sur l'avant et 1 Logo Fabricant (26 cm²) à l'arrière.
Les inscriptions sont autorisées.

CUISSARDS:

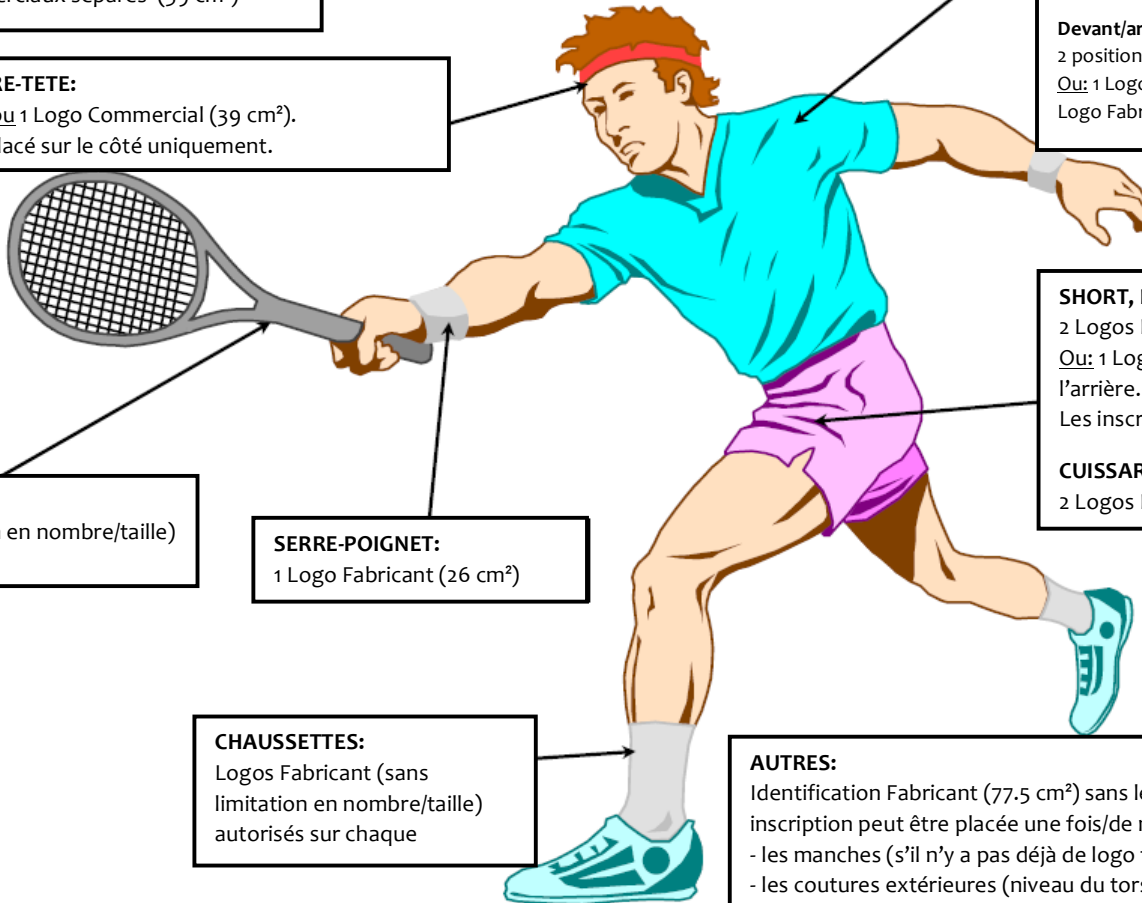
2 Logos Fabricant (13 cm²) ou 1 Logo Fabricant (26 cm²)

CHAUSSURES:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre/taille) autorisés sur chaque chaussure

AUTRES:

Identification Fabricant (77.5 cm²) sans le nom du Fabricant ou sans aucune inscription peut être placée une fois/de manière répétitive sur:
- les manches (s'il n'y a pas déjà de logo fabricant — voir ci-dessus)
- les coutures extérieures (niveau du torse)



LES INSCRIPTIONS PUBLICITAIRES – DAMES

CHAPEAU, CASQUETTE, SERRE-TÊTE:

1 Logo Fabricant (19,5 cm²) sur l'avant et 1 Logo Commercial (19,5 cm²) sur le côté.

Les inscriptions sont autorisées sur les 2 Logos.
Si Logo

SERRE-POIGNET:

1 Logo Fabricant (19,5 cm²)

CHEMISE, BLOUSE, VESTE

Manches (sur chaque manche):

1 Logo Commercial (26 cm²)

1 Logo Fabricant (26 cm²)

Les inscriptions sont autorisées.

Sans manches:

2 Logos Commerciaux (26 cm²) sur l'avant uniquement.

Les inscriptions sont autorisées.

Devant/arrière/col:

2 Logos Fabricant (13 cm² chacun)

ou: 1 Logo Fabricant (26 cm²)

Les inscriptions sont autorisées.

AUTRES:

Identification Fabricant (77,5 cm²) sans le nom du Fabricant ou sans aucune inscription peut être placée une fois/de manière répétitive sur:

- les manches (s'il n'y a pas déjà de logo fabricant)
- les coutures extérieures (niveau du torse)

RAQUETTE/CORDAGE:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre/taille) sont autorisés.

CHAUSSETTES:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre) limités à 13 cm²

CHAUSSURES:

Logos Fabricant (sans limitation en nombre) limités à 13 cm²

SACS, ETC.:

Logo Fabricant de l'équipement de tennis.

SACS UNIQUEMENT:

2 Logos Commerciaux séparés (26 cm²)

SHORT, JUPE

2 Logos Fabricant (13 cm² chacun)

ou: 1 Logo Fabricant (26 cm²)

Les inscriptions sont autorisées.

CUISSARDS:

1 Logo Fabricant (13 cm²)

